

Tu doutes encore ?!

Que du bonus !

La formation vitaminée !

A
A
C



Pourquoi la conduite accompagnée ?

... Parce que :

- 1 - Tu peux **passer le permis** avant les autres, **à 17 ans et demi** !
- 2 - Le jour de **tes 18 ans**, tu peux **conduire seul(e)** !
- 3 - La période probatoire n'est pas de 3 ans mais **seulement de 2 ans** pour toi !
- 4 - Tu récupères **3 points** par an pendant 2 ans, au lieu de 2 points par an pendant 3 ans !
- 5 - Tu bénéficies de **tarifs préférentiels** sur ton assurance jeune conducteur !

Réf: 20103005-AAC-2941

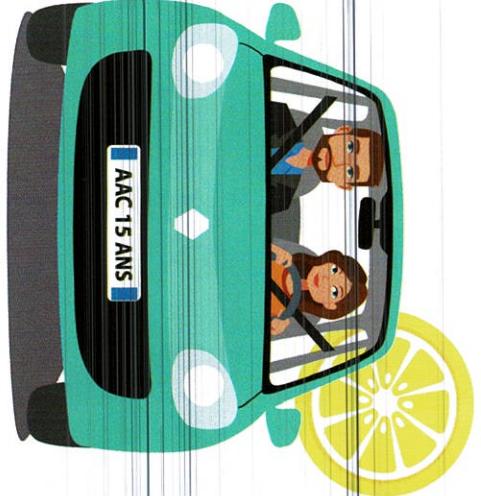


Demande aussi le guide destiné à ton accompagnateur !

★ **Une formation complète** !
Tu bénéficies d'une formation sérieuse et tu es entouré(e) de plusieurs interlocuteurs : l'auto-école, les accompagnateurs, tes amis ayant aussi choisi l'AAC.

★ **Pas de stress** !
La réussite est à la clé ! Avec 3 000 km sous la pédale (au lieu de 350 km en filière classique), tu passes l'épreuve plus détendu(e), tu as donc plus de chances d'avoir le permis du premier coup !

★ **Tu fais des économies** !
Si tu as ton permis du premier coup, tu économises...
Par exemple, la surprise demandée aux conducteurs novices peut être diminuée de moitié chez certains assureurs.



CODES
ROUSSEAU

CODES
ROUSSEAU

NOTICE D'INFORMATION



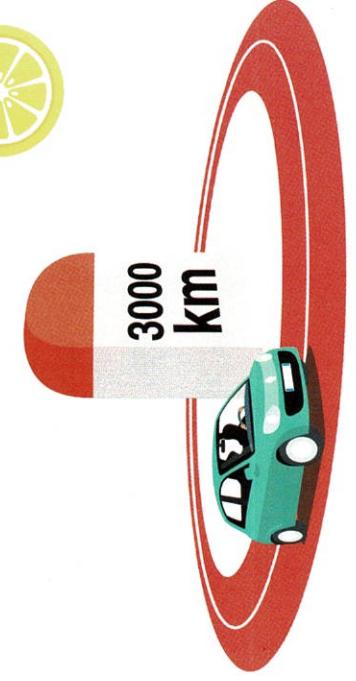
Lance-toi !



Forme-toi !



Entraîne-toi !



Conditions d'inscription

Pour t'inscrire à l'apprentissage anticipé de la conduite, tu dois :

- avoir au moins **15 ans**,
- avoir l'**accord de tes parents** et de l'assureur du véhicule,
- être titulaire de l'**ASSR 2^{ème} niveau** ou de l'**ASR**.

Ton accompagnateur doit être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans consécutifs et ne jamais avoir commis de délit routier. Il n'est pas forcément l'un de tes parents [un oncle...].

Il peut avoir deux accompagnateurs sur deux voitures différentes [par exemple, ta mère et ton père] en accord avec les assureurs.

L'extension de garantie est indispensable pour le(s) véhicule(s). Attention ! La conduite accompagnée est interdite hors du territoire national.

Évaluation initiale et Code

D'abord, tu passeras une évaluation initiale permettant de te donner une estimation du volume d'heures de conduite en auto-école (entre 20 et 30 heures) à faire avant de te laisser conduire accompagné(e) ! Dans le même temps, tu prépareras l'examen théorique, le Code.

Rendez-vous pédagogiques

Au début de la conduite accompagnée, tu devras participer, avec au moins un accompagnateur et ton moniteur, au **premier rendez-vous pédagogique de 2 heures à l'auto-école**. L'enseignant te donnera des conseils et un guide sera remis à ton accompagnateur.

Un **deuxième rendez-vous, puis un troisième** sont prévus au cours de l'apprentissage, toujours avec ton accompagnateur et ton moniteur. Le premier a lieu au bout de 4 à 6 mois de conduite accompagnée, le deuxième à la fin. Ces rendez-vous comportent chacun une partie théorique de 2 heures et une partie pratique d'une heure.

Les bons outils

Pendant l'apprentissage anticipé de la conduite, tu auras **entre 1 et 3 ans** pour conduire au minimum **3 000 km en France**. Tu retraceras régulièrement ta progression dans ton **livret d'apprentissage** que tu devras pouvoir présenter obligatoirement en cas de contrôle routier.

N'oublie pas d'apposer le disque « conduite accompagnée » à l'arrière de ton véhicule quand tu conduiras.

À la fin de la conduite accompagnée et si tu as obtenu ton Code, l'enseignant te remettra l'**Attestation de Fin de Formation Initiale (AFFI)**.



LES RÈGLES

Pendant toute la période de conduite accompagnée, vous devez appliquer l'ensemble des règles du code de la route.

- Ne pas dépasser les vitesses maximales autorisées applicables aux conducteurs novices (titulaires d'un permis probatoire depuis moins de trois ans ou de deux ans).
- Utiliser un véhicule équipé de deux rétroviseurs latéraux et apposer à l'arrière du véhicule le disque "conduite accompagnée" qui sert à avertir les autres usagers de votre statut d'apprenti conducteur.

• Être toujours détenteur de l'original (ou de la photocopie) du formulaire de demande de permis de conduire ou du récépissé de cette demande, accompagné de votre livret d'apprentissage et du document d'extension de garantie de votre assurance.

LES AVANTAGES

La qualité de la formation

Une formation longue avec des interlocuteurs variés : l'auto-école, les accompagnateurs, les copains qui ont choisi la même filière.

L'esprit tranquille

Formation traditionnelle = 350 km environ. AAC = 3 000 km et plus ! Il n'y a pas photo. L'expérience est beaucoup plus riche avant d'être seul au volant. Pas de stress immédiat lié à l'épreuve pratique.

La réussite

L'AAC, c'est 3 chances sur 4 d'obtenir le permis B du 1^{er} coup dès 18 ans, et c'est une période probatoire réduite à 2 ans (contre 1 chance sur 2 pour ceux qui ont suivi la filière traditionnelle et qui ont une période probatoire de 3 ans).

L'économie

Réussir son permis du 1^{er} coup, c'est aussi faire des économies. Économies qui se répercutent aussi sur l'assurance : la surprise "normalement" demandée aux conducteurs novices (jusqu'à 100 % du tarif de base) est réduite de moitié voire davantage dans certains cas.



Le complément
idéal pour
la conduite
accompagnée



ooo AAC / CS / CE

NOTICE D'INFORMATION

APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE

**CODES
ROUSSEAU**

Le meilleur de la pédagogie

**CODES
ROUSSEAU**

Le meilleur de la pédagogie

Réf. 20103005/2740

ooo www.codesrousseau.fr

FORMATION INITIALE

CONDUITE ACCOMPAGNÉE

PRÉSENTATION AU PERMIS DE CONDUIRE

L'inscription

Pour s'inscrire à l'apprentissage anticipé de la conduite, il faut :

- être âgé d'au moins 15 ans,
 - avoir l'accord de ses parents (pour les mineurs) et de l'assureur du véhicule,
 - être titulaire de l'ASSR 2^{ème} niveau ou de L'ASR.
- L'apprentissage commence par une évaluation initiale de votre niveau afin de déterminer le volume prévisionnel de la formation. Selon vos aptitudes, vous suivrez entre 20 et 30 heures (volume moyen observé) de cours de conduite. Dans le même temps, vous préparez l'épreuve théorique générale (ETG ou code).

INSCRIPTION École de conduite

Dès 15 ans

L'accompagnateur(s)

Pour être accompagnateur, il faut être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans consécutifs.

Le ou les accompagnateurs doivent être mentionnés dans le contrat signé avec l'école de conduite. Si un accompagnateur a été condamné pour un délit routier, l'assureur peut refuser l'extension de garantie.

Assurance

Avoir obtenu l'accord préalable écrit de l'assureur sur l'extension de garantie indispensable pour la conduite du (des) véhicules qui seront utilisés au cours de la phase de conduite accompagnée et sur le choix du ou des accompagnateurs.

Attention, la conduite accompagnée est interdite hors du territoire national. Si vous ne respectez pas cette prescription, les garanties de votre assurance ne s'appliqueraient pas en cas d'accident.

L'épreuve pratique

C'est lors du deuxième rendez-vous pédagogique que le formateur décide si vous êtes prêt à passer l'épreuve pratique du permis de conduire lorsque vous aurez 18 ans, et si vous remplissez les conditions de kilométrage parcouru et de durée de conduite accompagnée.

En cas de réussite

Votre permis comporte 6 points. La période probatoire du permis de conduire sera ramenée à deux ans.

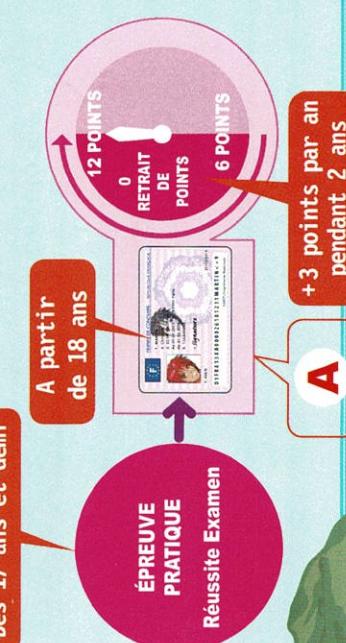
Vous bénéficierez d'un tarif préférentiel sur votre assurance jeune conducteur.

En cas d'échec

Le Code (épreuve théorique) reste valable pour 4 autres épreuves pratiques dans un délai de 5 ans à compter de sa date d'obtention.

INSCRIPTION PERMIS PROBATOIRE

Dès 17 ans et demi



Le livret d'apprentissage

Il vous permet de retracer votre progression au cours des différentes étapes de votre formation. Le niveau de maîtrise validé lors de l'évaluation de la formation initiale correspond au niveau du permis de conduire.



Les Rendez-Vous Pédagogiques (RVP)

Le RVP préalable

Vous devez participer à ce rendez-vous préalable d'une durée minimum de deux heures, avec au moins un accompagnateur, organisé au début de la phase de conduite accompagnée sous la forme d'une séquence de conduite sur le véhicule de l'établissement. Au cours de ce rendez-vous, l'accompagnateur assis à l'arrière du véhicule bénéficie des conseils de l'enseignant. Un guide comportant les informations utiles pour le déroulement efficace de la conduite accompagnée est remis à l'accompagnateur.

L'A.F.F.I (Attestation de Fin de Formation Initiale)

Après la réussite du code et de l'évaluation de fin de formation, le formateur vous remettra l'attestation de fin de formation initiale qui est une autorisation de circuler avec le ou les accompagnateurs désignés au contrat.

● **Les RVP**
Un suivi est assuré par l'école de conduite sous la forme de 2 rendez-vous pédagogiques obligatoires avec vous et avec au moins un accompagnateur, l'un entre 4 et 6 mois de conduite accompagnée, l'autre après 3 000 km effectués. Ces rendez-vous d'une durée de 3 heures chacun comportent une partie pratique (1 h) et une partie théorique (2 h) portant sur les expériences vécues pendant la conduite accompagnée et sur les thèmes de sécurité routière prévus dans le livret d'apprentissage.